

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le VINGT QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme CHASSELOUP, Maire.

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIÈRE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés : M. POUCHIN (pouvoir à Mme CHASSELOUP)

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

Date de convocation : 9 septembre 2024

Élus en exercice : 14

Élus présents : 13

Élus votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- Emprunts pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire,
- Informations et questions diverses.

En début de séance, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de changer l'ordre du jour des points à aborder et de rajouter à l'ordre du jour :

- Modalité d'accès au parking de la salle des fêtes suite mise en place du portail*

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

Élection du secrétaire de séance :

Mme SAMSON est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2024 :

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 17 septembre 2024. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Emprunts pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire :

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Madame le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire 2 emprunts, selon la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France

- 1- Un prêt à moyen terme de 50 000 €
 - Durée 10 ans,
 - Au taux fixe de 3,39 %, avec échéance constante trimestrielle de 1 479,06 €
 - Commission de mise en place : 150,00 €
- 2- Un prêt relais de 330 000 €
 - Durée de 2 ans,
 - Au taux fixe de 3,48 %, In Fine en Capital
 - Avec une première échéance trimestrielle de 2 871,00 € (paiement des intérêts)
 - Possibilité de Remboursement partiels sans indemnités
 - Commission de mise en place : 330,00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, d'une part pour le prêt de 50 000 € avec échéance trimestrielle (14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) et d'autre part pour le prêt de 330 000 € (14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France les conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire ou sa 1^{ère} adjointe pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement y seront insérées.

Modalité d'accès au parking de la salle des fêtes suite mise en place du portail :

Les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes dont le déplacement de la clôture et la mise en place d'un portail d'accès sont terminés.

Comme indiqué dans l'acte notarié, dans l'article « servitudes » : la commune autorise l'ouverture d'un portail d'accès sur le parking de la salle des fêtes depuis la partie conservée par Monsieur et Madame LAROUSSE.

Il est proposé au Conseil Municipal de fournir à Monsieur et Madame LAROUSSE une clé du portail appartenant à la commune et de leur rappeler que le portail devra rester en bon état et qu'il sera utilisé uniquement comme lieu de passage et que le parking restera un lieu public. Toutes dégradations de leur part sur le mur ou sur le portail seront à leur charge.

Une convention sera établie entre la commune et Monsieur et Madame LAROUSSE. Cette convention sera signée entre les 2 parties à la remise de la clé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec Monsieur et Madame LAROUSSE.

Informations et questions diverses :

Point sur les inondations : le Conseil Municipal remercie les élus et les bénévoles pour leur aide lors des inondations du 11 octobre dernier.

Manifestations à venir :

- Jeudi 31 octobre : Fête d'Halloween : film, goûter et concours de déguisement pour les enfants des écoles.
- Lundi 11 novembre : Commémoration.
- Vendredi 6 décembre : Goûter des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes

Madame Le Maire

Le secrétaire de séance